

**Bâtiment QLIO  
Campus de Cambrai**

**Confortement des fondations**

**Réparations des désordres structurels**

**Réaménagement intérieur**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R C.)**

**Maître d'Ouvrage : Université Polytechnique Hauts-de-France  
Le Mont Houy  
59 313 Valenciennes Cedex 9  
Tél : 03 27 51 11 47**

**Maître d'Œuvre :**

Architecte
Eric Guillou 15 rue Eugène Mascart 59570 Bavay Tél : 03-66-24-06-26 Email : secretariat@guillou-architecte.fr

Bureau d'études techniques
AELIA Environnement & Ingénierie 452 avenue de Lattre de Tassigny 59350 Saint André les Lille Tél : 03-20-98-80-01 Email : mille@aelia-environnement.com

**DATE LimITE DE REMISE DES OFFRES :  
27 AOUT 2025 à 12 heures**

## **SOMMAIRE**

Article 1er : Objet du marché

Article 2 : Conditions générales relatives au Dossier de Consultation aux Entreprises (DCE)

Article 3 : Présentation, contenu et remise des offres

Article 4 : Constitution du dossier

Article 5 : Jugement des offres

## **Article 1er : Objet du marché**

La présente consultation concerne un marché de travaux pour la reprise en sous-œuvre des fondations et la réparation de désordres structurels du bâtiment QLIO ainsi que son réaménagement intérieur. Le bâtiment est situé sur le campus de Cambrai de L'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Le présent marché est alloté,

- Lot n° 01 - Curage, gros-œuvre, VRD
- Lot n° 02 – Menuiseries intérieures, cloisons, faux-plafonds
- Lot n° 03 – Finitions sols et murs
- Lot n° 04 - Electricité
- Lot n° 05 - Plomberie, chauffage, ventilation

## **Article 2 : Conditions générales relatives au Dossier de Consultation aux Entreprises (DCE)**

### **2.1 - Modifications de détail au dossier de consultation**

L'autorité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter dix (10) jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au DCE. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.2 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt (120) jours ouvrables à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.3 - Retrait du Dossier de Consultation**

La présente procédure fait l'objet d'une mise à disposition par voie électronique du DCE. Il est téléchargeable sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas de problème de téléchargement du DCE sur le site, les candidats peuvent demander à la cellule des marchés publics de l'UPHF de le transférer par voie électronique. La demande est adressée par mail à l'adresse suivante : [cellule-marches@uphf.fr](mailto:cellule-marches@uphf.fr)

La personne doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE, son nom et son adresse électronique ainsi que le nom de l'organisme candidat afin qu'elle puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications.

### **2.4 - Questions/réponses**

Les questions relatives au marché peuvent être posées au plus tard le 11 juillet 2025. Les réponses seront apportées au plus tard le 17 juillet 2025.

## **Article 3 : Présentation, contenu et remise des offres**

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne sont pas retenus.

Les candidatures et offres doivent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics pour signer électroniquement les pièces de sa réponse au présent marché, le candidat utilise un certificat de signature appartenant :

- 1°) A l'une des catégories de certificats constitutifs d'un produit de sécurité mentionné à l'article 12 de

l'ordonnance du 8 décembre 2005 susvisée et figurant sur la liste prévue à l'article 8 de l'arrêté du 18 janvier 2012 ; ou

2°) A l'une des catégories de certificats délivrées par une autorité de certification figurant sur la liste de confiance d'un État-membre, telle qu'établie, transmise et mise à la disposition du public par voie électronique par la Commission européenne conformément à l'article 2 de la décision 2009/767/CE du 16 octobre 2009 ; ou

3°) A l'une des catégories de certificats délivrées par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répondent à des normes équivalentes à celles du référentiel général de sécurité, défini par le décret du 2 février 2010.

Le signataire transmet, avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires.

NB : Les catégories de certificats figurant sur la liste mise à la disposition du public par le ministère chargé de la réforme de l'Etat sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.entreprises.gouv.fr>

Le certificat électronique doit être associé à une personne dûment habilitée à engager la société du candidat.

Le format de signature utilisé est conforme au référentiel général d'interopérabilité défini par le décret du 2 mars 2007 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation, de modification et de publication du référentiel général d'interopérabilité.

La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Chacune des pièces du marché sur lesquelles la signature est requise sous forme papier doivent être signées. Il appartient donc au candidat de signer électroniquement individuellement les documents.

## **Article 4 : Constitution du dossier**

Le candidat s'engage à remettre un dossier clair, précis et complet. Tout dossier incomplet est jugé irrecevable.

Le candidat doit fournir :

### **Pour le dossier de candidature :**

- ✓ La lettre de candidature (formulaire DC1\*) dûment complétée et signée ;
- ✓ La déclaration du candidat (formulaire DC2\*) dûment complétée ;
- ✓ La liste des marchés effectués au cours des trois (3) dernières années et similaires à l'objet de la présente consultation, en indiquant les dates d'exécution et les coordonnées du destinataire public ou privé ou certificats de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalent, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques :

- Lot n° 01 - Curage, gros-œuvre, VRD
- Lot n° 02 - Plâtrerie, isolation, faux-plafonds, menuiseries intérieures
- Lot n° 03 - Peinture, sols souples, carrelage
- Lot n° 04 - Electricité
- Lot n° 05 - Plomberie, chauffage, ventilation

- ✓ Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ainsi que la justification qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la période d'exécution du marché ;
- ✓ Fournir une attestation de formation en sous-section 4 du personnel car matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- ✓ Une attestation sur l'honneur datée et signée par le candidat indiquant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics ;
- ✓ Une attestation d'assurance à jour ;
- ✓ Un extrait K-bis de moins de trois mois ;
- ✓ L'attestation de visite dument complétée et signée.

\* <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

## **Pour le dossier de l'offre**

### **L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes**

L'acte d'engagement est à compléter, parapher, dater et signer, par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché.

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par des demandes d'acceptation de Sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché.

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer à l'article 2 de l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter au nantissement ou céder.

Un acte d'engagement est à compléter par lot.

### **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et ses annexes**

Ce cahier ci-joint est à accepter sans aucune modification.

### **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) aux formats PDF et Excel**

Ce document ci-joint est à compléter, parapher, dater et signer.

### **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**

Ce cahier ci-joint est à accepter sans aucune modification.

## **Pour le LOT GROS ŒUVRE**

Vu la spécificité de l'ouvrage, Proposition d'engagement du candidat sur des dispositions de garanties contractuelles et leurs éventuelles couvertures par assurance

### **Un mémoire technique**

Le mémoire **technique doit ABSOLUMENT être adapté au projet** et justifie des dispositions que l'entrepreneur propose d'adopter pour l'exécution du marché. Le candidat devra fournir un mémoire justificatif détaillé (**20 pages maximum hors fiches techniques, planning**), pour chaque lot concerné, permettant de juger de la valeur technique de l'offre et comportant notamment :

#### **Mode opératoire de mise en œuvre**

- Indication des procédés d'exécution envisagés, de la méthodologie suivie et des moyens humains et matériels spécifiques à ce chantier qui seront utilisés,
- Prise en considération des contraintes du site
- Méthodologie de communication avec la maîtrise d'œuvre
- Méthodologie de suivi de chantier, pour assurer la qualité des ouvrages avec objectif Zéro réserves

#### **Fiches techniques des matériaux**

- Indications sur la qualité des matériaux, matériels, nécessaires à la réalisation du projet, permettant d'apprécier leurs qualités au regard des performances décrites au Dossier de Consultation

#### **Organigramme de l'entreprise**

- Structure et encadrement suffisant pour la bonne tenue du chantier (Direction/Secrétariat / Conducteur/ encadrant /Personnels) ...et méthodologie de communication interne

#### **Organigramme nominatif pour le chantier avec qualification du personnel**

- Moyens humains spécifiques et adaptés à l'ampleur et la durée du chantier

#### **Liste du matériel**

- Mise en avant des matériels nécessaires à la bonne réalisation du dossier

#### **Planning détaillé**

- Avec une note sur le planning et les moyens pour le respect de celui-ci et Une base détaillée par tâche des travaux avec indication des délais de livraison des principales fournitures et d'intervention des différents opérateurs économiques

#### **Valorisation du délai**

- Proposition réaliste et justifiée avec note et méthodologie expliquant la valorisation du délai

#### **Démarche environnementale au regard du chantier propre, et sécurité du chantier**

- Disposition de l'entreprise afin de valoriser les déchets, le chantier, au regard du projet et de promouvoir les actes, et démarche environnementale de l'entreprise elle-même
- Moyen mis en œuvre afin d'assurer la sécurité sur le chantier
- Disposition particulière et référant nominé en sécurité

A ce mémoire technique doivent être joints des documents explicatifs en ANNEXE, notamment :

- ✓ Le planning proposé par le candidat pour exécuter le marché
- ✓ Les fiches produites des principaux matériaux proposé en adéquation au CCTP

#### **Article 5 : Jugement des offres**

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères et de la pondération indiqués ci-dessous :

Prix : 60 points Mode A

Valeur technique : 40 points Mode B

##### **Mode A : Analyse mathématique**

Le candidat qui propose le prix le plus faible a le nombre de points maximal.

Pour les autres candidats, le nombre de points est obtenu par le calcul suivant :

Le prix des travaux sera analysé au regard du montant total proposé par le candidat à l'acte d'engagement :

Note du candidat =  $60 \times \text{Offre moins disante} / \text{Offre du candidat}$

##### **Mode B Analyse sur la pertinence**

<b>Mode opératoire de mise en œuvre</b>	<b>14 points</b>
---	------------------

<b>Fiches techniques des matériaux</b>	<b>2 points</b>
--	-----------------

<b>Organigramme de l'entreprise</b>	<b>2 points</b>
-------------------------------------	-----------------

<b>Organigramme nominatif pour le chantier avec qualification du</b>	<b>5 points</b>
--	-----------------

<b>Liste du matériel</b>	<b>2 points</b>
--------------------------	-----------------

<b>Planning détaillé</b>	<b>6 points</b>
--------------------------	-----------------

<b>Valorisation du délai</b>	<b>5 points</b>
------------------------------	-----------------

<b>Démarche environnementale au regard du chantier propre, et sécurité du chantier</b>	<b>4 points</b>
--	-----------------

Toute offre incomplète est considérée comme non conforme.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition du prix forfaitaire figurant dans l'offre, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement. Toutefois si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant. En cas de refus, l'offre sera éliminée car considérée comme non cohérente.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

En vertu de l'article 50 et suivants du décret du 25 mars 2016, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire à la demande du pouvoir adjudicateur, dans un délai qui lui sera précisé certains documents notamment :

- a) Les pièces mentionnées à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8 222-8 du code du travail ;
- b) Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- c) Un Relevé d'Identité Bancaire en original.

Afin de satisfaire aux obligations fixées par le b) du présent article, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

## **Article 6 : Visite des lieux**

Avant toute remise d'offre, la visite du site est obligatoire, sous peine de non-conformité de l'offre.

Deux (2) dates de visites ont été fixées :

- ✓ Mardi 8 juillet 2025 à 14 h 00
- ✓ Jeudi 10 juillet 2025 à 10 h 00

Le point de rendez-vous est le suivant : Bâtiment Qlio - Campus de Cambrai - 6 rue de Rambouillet  
59 400 Cambrai

Contact : Xavier Colas – mail : xavier.colas@uphf.fr - tél : 03 27 51 11 18 et 07 89 20 26 27

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

**7.1- Demande de renseignements :** via le site web PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**7.2 - Procédure de recours :**

**Référez précontractuel** : avant la conclusion du marché (article L551-1 et L551-4 du Code de Justice Administrative).

**Recours pour excès de pouvoir** : dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative).

**Recours de plein contentieux** : dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.